AVERTISSEMENTS AGRICOLES



BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

BULLETIN N° 36 DE SEPTEMBRE 1963 le 7 Septembre 1963,

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENT.-

Tavelures tardives du pommier et du poirier :

Il est bon de réaliser un traitement contre cette maladie dans tous les vergers.

LE DESHERBAGE DU COLZA D'HIVER

Bien que le colza d'hiver doive être considéré comme une plante sarclée et donc cultivé en conséquence, le désherbage chimique peut parfois se justifier : mauvaises herbes sur les lignes de semis ou même sols ne permettant pas toujours les façons culturales automnales en interlignes.

Les spécialités à mettre en oeuvre, n'ayant d'action que sur certaines graminées annuelles, peuvent être classées en :

- produit à utiliser en pré-émergence :
  - DIALLATE

- produits à utiliser en post-émergence :
  - T.C.A.
  - DALAPON

Le produit à utiliser en pré-émergence, le DIALLATE, constitue une disposition d'assurance car même dans les pièces que l'on connait bien les sorties de mauvaises herbes peuvent varier fortement suivant les années.

Par contre aucune action dépressive ne se manifeste sur la culture, ce qui n'est pas toujours le cas avec les autres produits.

Le diallate s'applique par pulvérisation apportant 3 l à 3,5 l de produit commercial à l'hectare (soit 1200-1400 g. de matière active). Un hersage léger doit suivre le traitement de manière à enterrer le produit dans les premiers centimètres.

La surface du sol ne doit pas être motteuse.

Produit d'une action très satisfaisante sur vulpin et ray-grass, assez onéreux (environ 100 F/ha.).

Le T.C.A., surtout valable contre le vulpin, doit être appliqué sur la mauvaise herbe la plus jeune possible mais lorsque le colza a ses deux premières feuilles au moins aussi développées que ses feuilles cotylédonaires.

DLP 11-9-63 244109 P 80

On opère donc sur vulpin à 2-3 feuilles et jamais après émission de la première talle, en apportant à l'hectare 8 à 10 kgs de produit commercial (soit 7,200 à 9 kgs de matière active).

Le produit doit entrer en contact avec les jeunes racines superficielles du vulpin dans les quelques jours qui suivent le traitement. C'est le principal écueil de la méthode. Application uniquement valable sur sol humide ou par période laissant présumer une pluie prochaine.

Parfois on observe une légère action dépressive sur la culture. Le vulpin ne disparaît qu'apèrs plusieurs semaines ou même plusieurs mois, mais le traitement le stoppe dans sa végétation.

Coût du produit à l'hectare : 45 F environ.

Le DALAPON est actif sur vulpin, ray-grass, paturins et également sur repousses de céréales. Il agit par les feuilles et accessoirement par les racines, ce qui permet de le mettre en oeuvre même en période sèche.

Bien que le stade de traitement des graminées à détruire soit indifférent (permettant éventuellement le "rattrapage" de traitement n'ayant pu être réalisé avec le T.C.A.) il y a intérêt à opérer sur plantes jeunes dès que le colza a 2 feuilles. En effet, par la suite la culture masque parfois les mauvaises herbes. D'autre part, le produit sensibilise partiellement le colza au froid et il faut donc éloigner au maximum l'application de la première période de grands froids.

On utilise 1,500 à 2 kgs de produit commercial par hectare (soit 1,275 à 1,700 Kgs de matière active).

Le coût du produit à mettre en oeuvre est de l'ordre de 50 F/ha.

Pour l'épandage du T.C.A. il est bon de pulvériser sous forme de grosses gouttes avec un litrage moyen ou fort (400 à 800 l/ha). Au contraire pour appliquer le dalapon ne mettre que 200 à 400 l/ha par pulvérisation fine, de manière à éviter le ruissellement sur les feuilles des graminées.

LE TRAITEMENT DES SEMENCES DE COLZA

La désinfection fongique des graines est souvent réalisée au stade des organismes stockeurs ou distributeurs. Le produit le plus intéressant, le T.M.T.D. (Thirame) à la dose de 300 g. de matière active par quintal, permet en particulier de limiter les attaques de Phoma et d'Alternaria.

Afin d'éviter de sérieux dommages les exploitants ont grand intérêt à s'assurer que les semences fournies ont bien été traitées et dans la négative à procéder à cette opération.

A la protection des semences contre les maladies fongiques peut s'ajouter un traitement insecticide destiné à éviter les attaques de jeunes plantes par les petites altises.

Toutefois si ce procédé dispense l'exploitant d'une surveillance suivie il conserve le caractère d'une disposition d'assurance car les dégâts de petites altises sont relativement rares.

Le traitement des semences de colza, même avec une dose supérieure en lindane ne saurait être recommandé pour la préservation des cultures contre la grosse altise ou altise à tête dorée du colza. En effet, la migration de ces insectes s'échelonne souvent sur une période assez longue et la rémanence du produit mis en oeuvre est alors insuffisante. Mieux vaut envisager un traitement des cultures si le besoin s'en fait sentir. Ce problème fera l'objet d'un prochain article.

Imprimerie de la Station de Champagne - Directeur-Gérant : L. BOUYX